

Avis et communications

AVIS DE CONCOURS ET DE VACANCE D'EMPLOIS

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

Avis relatif au concours commun de 2012 pour l'admission à différentes grandes écoles (modalités d'organisation)

NOR : EFIG1131492V

Un concours commun s'ouvrira le mercredi 25 avril 2012 pour l'admission d'élèves ingénieurs titulaires, français et étrangers, à l'Ecole nationale des ponts et chaussées (Ecole des Ponts ParisTech), à Supaero (Institut supérieur de l'aéronautique et de l'espace – ISAE), à l'Ecole nationale supérieure des techniques avancées (ENSTA ParisTech), à Télécom ParisTech, à l'Ecole nationale supérieure des mines de Paris (Mines ParisTech), à l'Ecole nationale supérieure des mines de Saint-Etienne, à l'Ecole nationale supérieure des Mines de Nancy, à Télécom Bretagne, et à l'Ecole nationale de la statistique et de l'administration économique (ENSAE ParisTech).

Ce concours comprend trois filières :

- mathématiques et physique (MP) avec deux options, sciences industrielles de l'ingénieur et informatique ;
- physique et chimie (PC) ;
- physique et sciences de l'ingénieur (PSI).

Les huit premières écoles ci-dessus recrutent également dans la filière physique et technologie (PT) par l'utilisation de la banque filière PT.

Ces mêmes écoles ainsi que l'Ecole Polytechnique recrutent également dans la filière technologie et sciences industrielles (TSI) par la voie du concours d'admission à l'Ecole Centrale Paris.

Les programmes de référence sont ceux définis par le ministre chargé de l'éducation nationale pour l'année en cours en deuxième année préparatoire scientifique et pour l'année précédente en première année préparatoire et applicables :

- pour la filière MP, dans les classes préparatoires de première année de mathématiques, physique et sciences de l'ingénieur (MPSI), et de deuxième année de mathématiques et physique (MP) ;
- pour la filière PC, dans les classes préparatoires de première année de physique, chimie et sciences de l'ingénieur (PCSI) option physique et chimie, et de deuxième année de physique et chimie (PC) ;
- pour la filière PSI, dans les classes préparatoires de première année de physique, chimie et sciences de l'ingénieur (PCSI) option physique et sciences de l'ingénieur, et de deuxième année de physique et sciences de l'ingénieur (PSI) ;
- pour la filière PT, dans les classes préparatoires de première année de physique, technologie et sciences de l'ingénieur (PTSI), et de deuxième année de physique et technologie (PT) ;
- pour la filière TSI, dans les classes préparatoires de première et de deuxième année de technologie et sciences industrielles (TSI).

Les nombres de places envisagées sont indiqués ci-après. Les candidats sont admis dans les écoles dans les conditions fixées par chacune d'elles.

1. Pour l'Ecole nationale des ponts et chaussées (Ecole des Ponts ParisTech)

Filière MP : cinquante-sept places.
Filière PC : trente places.
Filière PSI : trente-cinq places.
Filière PT : deux places.
Filière TSI : une place.

2. Pour Supaero (Institut supérieur de l'aéronautique et de l'espace – ISAE)

Filière MP : cinquante places.

Filière PC : vingt-trois places.
Filière PSI : quarante-deux places.
Filière PT : cinq places.
Filière TSI : quatre places.

3. Pour l'École nationale supérieure des techniques avancées (ENSTA ParisTech)

Filière MP : cinquante places.
Filière PC : vingt-sept places.
Filière PSI : trente-deux places.
Filière PT : trois places.
Filière TSI : deux places.

4. Pour Télécom ParisTech

4.1 Cursus de Paris

Filière MP : cinquante places.
Filière PC : seize places.
Filière PSI : vingt places.
Filière PT : deux places.
Filière TSI : quatre places.

4.2 Cursus de Sophia-Antipolis

Filière MP : dix-neuf places.
Filière PC : cinq places.
Filière PSI : sept places.
Filière PT : une place.
Filière TSI : deux places.

5. Pour l'École nationale supérieure des mines de Paris (Mines ParisTech)

Filière MP : quarante-six places.
Filière PC : dix-huit places.
Filière PSI : vingt-six places.
Filière PT : trois places.
Filière TSI : deux places.

6. Pour l'École nationale supérieure des mines de Saint-Etienne

Filière MP : quarante-deux places.
Filière PC : quarante-deux places.
Filière PSI : quarante-deux places.
Filière PT : deux places.
Filière TSI : deux places.

7. Pour l'École nationale supérieure des mines de Nancy

Filière MP : cinquante-sept places.
Filière PC : trente-neuf places.
Filière PSI : quarante-deux places.
Filière PT : quatre places.
Filière TSI : trois places.

8. Pour Télécom Bretagne

Filière MP : soixante places.

Filière PC : vingt-cinq places.
Filière PSI : trente places.
Filière PT : trois places.
Filière TSI : deux places.

**9. Pour l'École nationale de la statistique et de
l'administration électronique (ENSAE ParisTech)**

Filière MP : quarante-cinq places.
10. Pour l'École polytechnique (filière TSI)
Filière TSI : cinq places.

Les épreuves du concours se dérouleront dans les conditions qui ont été fixées par l'arrêté du 28 juillet 2000 du ministère de l'équipement, des transports et du logement.

Les épreuves écrites auront lieu à Paris (ou banlieue parisienne) et dans des centres déterminés en province, outre-mer ou à l'étranger dont la liste sera fournie aux candidats en temps opportun.

Pour les filières MP, PC et PSI, une notice détaillée, relative notamment aux formalités d'inscription, aux pièces à fournir, aux centres d'écrit proposés au choix des candidats, au calendrier, aux modalités du concours et à la nature des épreuves, sera remise ou adressée aux candidats, sur demande de leur part. Les notices seront disponibles début décembre 2011 au secrétariat général du concours commun (37-39, rue Dareau 75014 Paris). Les inscriptions se feront du 10 décembre 2011 au 10 janvier 2012 sur internet (<http://www.scei-concours.fr>).

Pour les filières PT et TSI, les candidats devront se reporter aux instructions relatives aux épreuves d'admissibilité et d'admission définies respectivement par la banque filière PT et le concours Centrale Supélec.